

# LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN FWB ET EN EUROPE : EQUILIBRES ET PERSPECTIVES

Table ronde animée par M. Eddy CAEKELBERGHS

## Participants

---

- 🌀 M. Guy AELTERMAN, expert en assurance qualité (Flandre et Pays Bas notamment) et chef de cabinet du ministre flamand de l'enseignement lors de la précédente législature)
  - 🌀 M. Freddy COIGNOUL, président de la CoQER (commission permanente de l'ARES)
  - 🌀 Mme Pascale GENOT, représentante de M. le Ministre Jean-Claude MARCOURT
  - 🌀 M. Hans ISAAC, inspecteur et représentant de la Mme la Ministre Isabelle SIMONIS
  - 🌀 Mme Geneviève LEFORT, directrice adjointe de l'AAQ, Agence d'assurance qualité, Suisse
  - 🌀 M. Philippe LEPOIVRE, président de l'AEQES
- 

### Eddy CAEKELBERGHS

*Pour rappeler certains concepts de la qualité, de l'assurance qualité, nous pourrions commencer par considérer une question de départ, à savoir : qui doit se sentir un certain moment investi de quoi ? Qui doit se sentir responsable de la qualité ?*

### Philippe LEPOIVRE

Selon la logique des ESG qui vient de vous être rappelée, la première responsabilité de la qualité repose sur les établissements. Le travail qui vous sera présenté par les chercheurs sociologues montre que la qualité n'est pas en soi un concept qui génère le consensus automatiquement. Au contraire, il y a des tensions et il faut vivre avec ces tensions. On parle des parties prenantes, donc les enseignants, les étudiants, la direction, la société, les employeurs auront sans doute des conceptions et des préoccupations différentes. Et le rôle de l'établissement – et cela constitue en quelque sorte sa responsabilité sociétale – va être d'aborder l'ensemble pour développer son propre projet stratégique.

### Eddy CAEKELBERGHS

*Abordons, si vous le voulez bien, la première thématique, celle des **champs de l'évaluation**. Il y a pour l'instant une série de champs qui ne sont pas couverts [par l'évaluation de l'AEQES] : le troisième cycle, la formation continue, les masters spécialisés, la formation pédagogique (CAP, CAPAES), l'enseignement privé aussi,... Bref, du point de vue de la cohérence, pourrait-on dire qu'à l'avenir, le processus d'évaluation requière que l'on reprenne en considération une série de ces champs ?*

### Geneviève LEFORT

Je suis ici pour apporter une vision un peu externe à la FWB. Je viens de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ). En Suisse – et je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire mais c'est ce que nous faisons – nous avons une approche de plus en plus institutionnelle, car nous pensons que les HE (en Suisse, on appelle « hautes écoles » tous les instituts d'enseignement supérieur) sont responsables d'assurer leur qualité – avec des définitions diverses. Car chacun définit la qualité en fonction de son profil, sa mission, ses objectifs stratégiques. Même si l'agence a une approche institutionnelle et qu'elle ne regarde pas le troisième cycle, peu les programmes (de moins en moins), cela ne veut pas dire que la qualité n'est pas examinée. Ce sont les institutions elles-mêmes qui le font. Nous regardons le niveau méta et nous posons la question : « est-ce que le système d'assurance qualité mis en place par l'institution est efficace et répond à ses besoins ? » Dans les missions de la HE, il y a tout : la formation initiale, la formation continue, le troisième cycle. Donc, même si l'agence n'a pas les instruments pour aller voir le troisième cycle, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de démarche qualité pour le troisième cycle.

Hans ISAAC

En FWB, notre Agence travaille sur la base de l'évaluation de cursus. En termes de priorités, la réponse première serait de dire : « il faudrait pouvoir tout évaluer ! » L'objectif de la démarche qualité est bien d'avoir confiance. La confiance, on peut la situer au niveau européen, entre les différents États membres qui organisent certains cursus ; mais également en interne, au niveau de la FWB, par rapport à la réalisation des acquis d'apprentissage (AA) – les *learning outcomes*. C'est très bien d'avoir des AA rédigés mais l'objectif, c'est de pouvoir vérifier qu'ils sont bien mis en œuvre. J'entends bien que dans le cadre d'une évaluation institutionnelle, et pour une question de coûts, on pourrait considérer que l'ensemble est bien vérifié. Mais notre réflexion actuelle est plutôt de se demander s'il l'on peut faire évoluer l'Agence vers un équilibre entre une évaluation de cursus et institutionnelle pour se garantir les deux volets et ceci dans une contrainte globale de coûts. Confiance pour une mobilité entre opérateurs, analyse de risques entre établissements et garantie de la mise en œuvre des AA afin d'être certain que les profils de formation correspondent bien aux métiers exercés. Tout récemment, je suis allé à l'hôpital suite à une vilaine chute, et le médecin m'a répondu qu'il n'était pas formé pour traiter le type d'entorse dont je souffrais. Je ne souhaite cela à personne !

Freddy COIGNOUL

Je voudrais faire le lien entre (1) l'exemple de l'approche institutionnelle de la Suisse et (2) chez nous, où l'on a choisi une approche programme. On a parlé à juste titre d'équilibre. Le tout est de savoir l'équilibre entre quoi et quoi ? Et qui le détermine ? Et finalement, l'un des facteurs majeurs qui pourraient déterminer cet équilibre, ce sont les priorités que l'on se donne... Il y a toute une série de champs dans lesquels on pourrait procéder à une évaluation et à une gestion de la qualité ; encore faudrait-il qu'ils correspondent à des priorités. Le premier problème, c'est de savoir qui va donner ces priorités. Le gouvernement ? Les institutions ? Pour avoir passé une bonne partie de ma vie « qualité » dans une institution, je pense qu'il y a, en effet, une grosse responsabilité des institutions à définir leurs priorités. Mais si l'on reprend les deux phrases clés de la qualité : *Fitness for purpose...* c'est-à-dire l'adéquation à des objectifs (encore faut-il avoir des objectifs ! Et c'est une vraie réflexion !) et la seconde phrase *Capacity for change*, c'est une question aussi d'autonomie. Et les institutions ont-elles cette autonomie et les objectifs clairs qui permettent de déterminer leurs priorités ?



Eddy CAEKELBERGHS

Et les questions de **priorités** ? De votre point de vue, M. Aelterman ?

Guy AELTERMAN

Quand je regarde ce qui n'est pas encore évalué par l'Agence en FWB, ce qui me frappe, c'est l'absence d'évaluation des certificats d'aptitude pédagogique. Dans la plupart des pays, la formation pédagogique est une dimension assez importante et lorsqu'on évalue les programmes pédagogiques, on note des faiblesses... donc leur évaluation est importante ; c'est le futur pour l'ensemble de l'enseignement.

Quant à l'équilibre entre l'approche institutionnelle et l'approche programme, je peux vous parler de la situation en Flandre : il y a cinq ans, les gouvernements flamand et hollandais ont décidé d'introduire une évaluation institutionnelle. Pourquoi ? D'abord en raison de la répétition d'évaluations de programmes. On voulait maintenir l'évaluation des programmes, mais en réduisant la charge de celle-ci. Deuxièmement, on évalue un programme, mais est-on sûr que l'établissement a la capacité de réagir ? Là, si on procède à une évaluation institutionnelle, on

peut avoir une idée de cette capacité. Donc, la décision était de combiner évaluation institutionnelle et évaluation de programmes. Que s'est-il passé ? En Flandre, il y a eu des coupes dans les budgets et le choix s'est porté vers l'institutionnel en supprimant l'évaluation de programmes, pour moins de coûts mais c'est une erreur, les coûts sont toujours là. Il faut, à mon avis, rechercher un équilibre entre les deux approches.

*Eddy CAEKELBERGHS*

*Merci, vous avez déjà initié une réflexion sur le suivi. Mme Genot, sur cette question des priorités... ?*

Pascale GENOT

Je constate une chose, c'est que l'Agence fonctionne depuis 2004 avec des missions bien définies. Aujourd'hui, il me semble que les réflexions se bousculent – ce qui pousse à penser qu'il serait peut-être nécessaire de revoir les missions de l'Agence. Le Ministre y est attentif et si cela se fait, ce sera à tout le moins dans le cadre d'un débat qui sera mené au niveau du gouvernement, avec les institutions et avec l'Agence elle-même. C'est en réflexion.

*Eddy CAEKELBERGHS*

*Un des points à considérer, c'est aussi comment développer une articulation entre les **dispositifs d'évaluation de l'enseignement** avec ceux **de la recherche** ? C'est une question qui me touche particulièrement (en raison de mes responsabilités d' alumni dans une université), qui est centrale et... préoccupante.*

Pascale GENOT

Actuellement, l'évaluation de la recherche ne se fait pas, elle n'entre pas dans les compétences de l'Agence ; d'autres agences étrangères le font. Mais quand on regarde le cadre des certifications et en particulier les niveaux 6 et 7, on se rend compte que ces niveaux attestent de compétences liées à la recherche scientifique ; donc l'évaluation de la qualité ne peut pas ignorer complètement le rôle de la recherche dans les programmes. La question à se poser est : « comment la recherche peut-elle intervenir dans une évaluation de la qualité ? » Il va falloir réfléchir à la question, notamment en examinant le référentiel, au niveau de la conception du programme et au niveau de sa mise en œuvre.

*Eddy CAEKELBERGHS*

*Selon vous, M. Aelterman, cette partie est déjà induite dans l'évaluation ?*

Guy AELTERMAN

Il n'y a pas d'évaluation de la recherche, mais en fait, il y a une évaluation par d'autres instruments, avec d'autres buts, à savoir accorder des budgets de recherche. Si on compare avec d'autres pays, on peut regarder la France où il y a une évaluation de la recherche par l'Agence. Mais le but est aussi d'accorder des budgets.

Les universités donnent une formation scientifique, académique, avec un lien entre recherche et enseignement. Et c'est ce qu'il faut examiner dans l'évaluation des programmes : comment introduit-on la recherche dans l'enseignement ? Pour la recherche en soi, il y a d'autres instruments d'évaluation.

*Eddy CAEKELBERGHS*

*Excusez ma question de béotien, mais évaluer **la recherche peut-elle conduire à une sorte de rating** ?*

Guy AELTERMAN

Je constate qu'aux Pays-Bas, où il y a un système d'accréditation, les résultats s'expriment avec une gradation « bon, moyen, excellent ». Ce n'est pas un *rating* (ce n'est pas le but) mais, dans la réalité, les établissements font des calculs et établissent leur propre *rating* – le risque est toujours là – et j'ignore si les futurs étudiants examinent cela...

Philippe LEPOIVRE

Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit et à mon avis, la notion de classement n'a aucun sens avec les procédures actuelles ; mais il ne faut pas se voiler la face... Un des fondements des ESG, c'est aussi la transparence. Elle est demandée par les étudiants (c'est légitime), par les familles qui veulent choisir l'établissement sur autre chose que la tradition familiale ou les bruits de couloir (ce qui est dangereux aussi). D'autre part, notre Communauté française de Belgique est dans un espace extrêmement poreux. Si je vais sur le site de *U-Multirank*, je vais trouver catégorie par catégorie, domaine par domaine, des comparaisons, entre autres sur les domaines de recherche, entre différentes

institutions, avec des lettres « A », « B » et « C ». Ce n'est peut-être pas du *rating*, mais cela y ressemble très fort. Je pense qu'il serait dangereux que les pratiques officielles d'une agence d'évaluation de la CF veuillent faire semblant que tout le reste n'existe pas.

Freddy COIGNOUL

Vous voyez qu'on n'a pas mis longtemps à parler des *rankings* ! [rires]

Si d'aventure, on devait entamer une évaluation de la recherche dans les institutions de notre communauté, il faudrait que cela se fasse dans le même esprit, avec une vertu d'amélioration (et c'est le grand reproche que l'on peut faire à tous ces *rankings*, c'est qu'ils n'ont aucune vertu d'amélioration).

On n'est pratiquement nulle part sur ce champ : veut-on évaluer le contenu ou le cadre de la recherche ? Pour une institution, plutôt le contenu ; pour le gouvernement, les deux... Et un point sur lequel on risque de glisser, c'est l'*intérêt* de la recherche. Que signifie-t-il ? L'intérêt sociétal de la recherche ? L'intérêt économique ? Là on sent une réticence accrue des institutions, car on risque l'instrumentalisation de l'évaluation de la recherche pour des buts qui sont extérieurs aux institutions. Sans compter le fait que la recherche, dans notre FWB, est financée différemment selon le type d'établissements ; il y a donc une grande réflexion à avoir et je pense que, là plus encore qu'ailleurs, il faudra que les institutions soient au premier rang pour définir ce qu'elles entendent par l'évaluation de la recherche.

Geneviève LEFORT

À propos de contenu ou de cadre, je me vois mal aller dans une université pour évaluer le contenu de la recherche. On nous répondra – à juste titre : « la qualité de la recherche est évaluée par nos pairs : les publications qu'on a, le nombre de projets qu'on arrive à mettre sur pieds, etc. » Donc, ce que l'Agence se donne pour tâche de regarder, c'est le cadre, c'est-à-dire : « que fait l'institution pour garantir que les jeunes chercheurs aient un accès, le meilleur possible, aux instruments de la recherche afin qu'ils puissent se développer dans ce secteur ? Ensuite, qu'est-il fait des résultats de la recherche en termes de visibilité et d'applications ? »

Hans ISAAC

Encore une réaction : en tant que représentant de la Ministre de l'EPS, « exploiter » les données de la recherche est très délicat et le faire dans un but de *ranking* n'a aucun sens et serait à l'inverse de ce que souhaite la FWB, c'est-à-dire offrir à tous un accès à l'enseignement supérieur. Que l'on exploite la recherche pour pouvoir améliorer la qualité au sein des institutions, d'accord. L'exploitation vers un classement n'apporte en revanche aucune plus-value. Comme le disait ma collègue, Mme Genot, notre démarche par rapport à l'Agence est relativement jeune. Il faut du temps pour que nos établissements s'approprient les démarches d'évaluation, en comprennent la plus-value. Notre but est d'améliorer à partir d'un ensemble de paramètres, dont l'évaluation.

Geneviève LEFORT

Ce qui nous intéresse aussi, c'est de voir quels critères de qualité l'institution va *elle-même* mettre en place pour savoir si elle fait de la bonne recherche. La définition des critères de qualité doit venir des institutions elles-mêmes. Nous pouvons les accompagner, car cela nous intéresse ; mais cela vient des institutions avant tout.

Eddy CAEKELBERGHS

Et la **formation continue**, ce champ-là qui prend de plus en plus d'importance dans le développement des carrières ? Est-ce qu'il doit demain – et à quelle hauteur – faire partie du processus de l'évaluation de la qualité ?

Geneviève LEFORT

Chez nous, ce n'est pas obligatoire. Les filières de formation continue ne doivent pas se faire accréditer, mais les établissements le demandent de plus en plus car cela leur permet d'avoir un label. Bien sûr nous sommes dans une concurrence de marché. On vient d'intégrer dans notre nouveau cadre légal l'accréditation possible – donc facultative – de la formation continue à partir de 60 ECTS. Et puis, du coup, on sent que le paysage est en train de bouger vers un positionnement, vers des filières de 60 ECTS, avec demande de label... C'est une problématique intéressante.

Freddy COIGNOUL

Je souhaite rappeler que nous sommes dans un contexte différent. L'on vient de parler d'accréditation et nous sommes dans un contexte d'*habilitation*, ce qui présente les choses de manière différente.

Guy AELTERMAN

Que veut dire la formation continue ? C'est un concept très large et diversifié : reprise d'études, perfectionnement, des masters de spécialisation,... ces derniers sont déjà intégrés dans l'évaluation en Flandre.

Hans ISAAC

Pour nous, la question ne se pose pas vraiment. L'EPS est un acteur très important en formation continue et il ne s'agit pas tellement de sélectionner des priorités de champ d'évaluation. L'idée est plutôt de voir quels risques on prend par rapport à cette confiance, cette transparence. Il s'agit donc d'avoir une réflexion sur la façon dont on mène cette évaluation (évaluation institutionnelle et évaluation de cursus) qui permettrait d'évaluer l'ensemble et ne pas faire un parent pauvre (par exemple, l'évaluation continue ou le CAP/CAPAES) Les priorités, c'est ce que l'on veut mettre en évidence, les facteurs de risque que l'on a, les méthodes que l'on va exploiter en termes d'évolution de l'Agence, pour garantir la même qualité dans l'enseignement supérieur quel que soit le champ considéré.

Eddy CAEKELBERGHS

*Je vous propose de passer à la notion de suivi. Je suis impressionné par la documentation que j'ai reçue, le nombre de rapports d'évaluation, de rapports d'analyses transversales, etc. Une première question générale : **quel est le suivi réel qui est accordé au contenu de ces rapports ?** Est-ce qu'ils garnissent vos bibliothèques ou est-ce qu'ils déterminent vos politiques ? Mme Genot ?*

Pascale GENOT

Le gouvernement prend connaissance des rapports, soyez rassurés sur ce point. Les ministres s'appuient sur les recommandations des experts pour prendre des mesures. À titre d'exemple, je citerai un sujet précis : la réforme de la formation initiale. Les deux rapports produits par l'Agence, l'évaluation « instituteur préscolaire » et l'évaluation « instituteur primaire » nourrissent les réflexions du comité de suivi qui mettra en place les actions nécessaires à la réforme de la formation initiale. Ces documents sont pris en compte.

Hans ISAAC

L'idée, c'est bien d'exploiter l'ensemble de ces rapports et qu'ils soient bénéfiques à l'ensemble des établissements de promotion sociale, en ce qui me concerne. Le Conseil Général qui régit et organise notre enseignement prend en compte des rapports, et ainsi depuis le début. Par exemple, pour Marketing, les experts ont mis en évidence les manquements en *e-business* et le Conseil Général a décidé de modifier ces cursus afin qu'ils répondent à la réalité des besoins. Idem pour le rapport du cursus de Relations publiques. Il y a un *input* très important qui permet d'établir une veille qui n'existe que grâce aux travaux de l'Agence.



Eddy CAEKELBERGHS

*Faire du suivi est une chose, en prendre de l'input politique est très certainement très noble ; que se passe-t-il cela dit dans les faits et dans les cas lorsque tel **établissement**, de manière récurrente, ne répond pas à une série de remarques, soit par manque de moyens (ce qui est une manière de vous renvoyer la patate chaude), soit par manque de volonté ou de capacité à y répondre ? **Avez-vous un bâton et une carotte pour les inciter à prendre en compte le contenu des rapports ?***

Pascale GENOT

Il faut distinguer deux choses : en cas de faits ponctuels particulièrement graves, il faudrait que le ministre intervienne. Maintenant, vous parlez de phénomènes récurrents – de manquements et aspects émoussés.

L'Agence ne travaille pas dans une philosophie « sanction ». Avant le décret Paysage, nos institutions étaient regroupées en une série d'entités qui fonctionnaient de manière différente ; aujourd'hui, nous essayons de rassembler les entités en pôles qui doivent travailler ensemble. On note une crainte de la part des petits établissements par rapport à ce nouveau fonctionnement. Le travail de l'Agence n'est pas d'imposer des normes aux établissements mais bien de les responsabiliser par rapport aux démarches qualité. Il n'est pas à l'ordre du jour – en tous cas pour l'instant – de sanctionner les établissements, mais plutôt de les accompagner.

Eddy CAEKELBERGHS

*Dans une image un peu forte, j'en conviens, **l'AEQES n'est-elle pas l'AFSCA [Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire] ?** [rires]*

Hans ISAAC

On associe souvent « évaluation » et « sanction ». Je pense que c'est un danger. D'abord au niveau du texte fondateur du 22 février 2008, il n'est pas prévu que l'AEQES soit un outil de sanction pour retirer différents moyens, surtout par rapport au fait que, si l'on veut que l'évaluation soit utile, il faut considérer l'évaluation comme une recherche de valeur, de plus-value. Il faut que l'on puisse comprendre que cette démarche qualité a un impact pour l'étudiant, pour l'enseignant également (sinon il la prend pour une démarche administrative), au niveau des directions et au niveau de la société. Il faut qu'il y ait un *feedback* tout à fait positif par rapport à l'évaluation.

D'un autre côté, vous posez la question de savoir ce qu'il passe en cas de dysfonctionnements, importants ou pas. Par rapport à quoi ? Il faut d'abord que l'on fixe le type de dysfonctionnements et des critères ; et il y a d'autres instruments qui existent. Si par exemple, il est mis en évidence une absence de moyens pédagogiques, une absence de logiciel comptable pour arriver à un certain niveau de qualification pour le bachelier en comptabilité, par exemple, on pourrait être inquiet. L'appareil AEQES n'est pas, pour moi, la sanction. En ce qui concerne l'EPS, il y a encore un service d'inspection, qui agit au niveau du supérieur et qui a un rôle d'admission aux subventions. Le bâton appartient au niveau décentralisé à une autre institution. C'est une collaboration intelligente entre une agence qui doit pouvoir améliorer la qualité et d'autres institutions qui peuvent garantir le fait que les subsides sont payés en fonction de critères évidents d'efficacité et de qualité.

Eddy CAEKELBERGHS

***Et par rapport à l'adéquation de la recherche et de la formation, si on constate des manquements ? Une lenteur à intégrer les résultats de la recherche ? Ma sous-question est aussi : le terme décennal, c'est long, dix ans entre deux rapports ! La société va vite...***

Pascale GENOT

C'est évident qu'il n'est pas exclu que, lorsque la culture qualité sera davantage intégrée dans notre enseignement supérieur, la situation évolue. Le ministre est en train de réfléchir, dans le cadre du refinancement de l'enseignement supérieur, à un véritable système de pilotage qui intégrerait des données quantitatives, des données qualitatives et qui permettrait de rassembler toute une série de domaines et de faire une photographie du tout le système et donc, de pouvoir peut-être mieux piloter notre enseignement supérieur. C'est en réflexion.

Guy AELTERMAN

Quand on constate une défaillance dans un programme et quand on constate que l'établissement a la capacité de réagir, quand on constate que pour d'autres évaluations, ce même établissement a apporté des mesures correctives, on peut faire confiance à cet établissement. Par contre, si cette capacité de réagir n'existe pas, alors il faut agir

(comme le système d'inspection par exemple). Dans l'ensemble, je ne pense pas qu'il faille prendre des mesures chaque fois que l'on constate une défaillance : il faut laisser l'institution développer sa confiance en sa capacité de réagir.

Philippe LEPOIVRE

Tout à fait d'accord. Il ne faut pas oublier non plus que l'Agence a mis en place une procédure de suivi à mi-parcours de cette période de dix ans ; avec un groupe d'experts parmi lesquels vont se trouver ceux qui avaient fait la première. Ce comité va regarder le suivi et la manière dont l'établissement a mis en place des mesures d'amélioration à partir des résultats de la première évaluation. Et n'oublions pas non plus le fait – je pense que c'est un outil non négligeable comme impulsion au changement – que les rapports des experts sont publiés sur le site de l'Agence et accessibles à tous. Le souci des établissements reste d'avoir une image positive et la publication des rapports peut y contribuer.

Eddy CAEKELBERGHS

*Une autre question, c'est la grande **difficulté de la collecte des informations en FWB** ? Comment répondre à cela quand, précisément, on veut parler de suivi ?*

Pascale GENOT

La gestion des données statistiques est maintenant entre les mains de l'ARES. Elle met actuellement en place une structure nécessaire à la production et à l'exploitation de ces données quantitatives. On ne peut pas piloter un système d'enseignement sans avoir à disposition des données. C'est en route – on est en contact régulier avec les personnes qui sont en train d'y travailler.

Eddy CAEKELBERGHS

*Je reviens sur mon esprit journaliste, mais j'ai un peu l'impression que c'est un peu « wishful thinking ». [rires]*

Pascale GENOT

Non, je ne pense pas.

Philippe LEPOIVRE

Je pense qu'il est extrêmement important que les pratiques de la Communauté française ne mettent pas l'Agence en difficulté par rapport à d'autres demandes de ces mêmes institutions. Je voudrais citer un exemple qui est celui des formations d'ingénieur dans les hautes écoles comme un niveau universitaire. Nous avons souhaité (et c'est un choix institutionnel) que la Commission des titres d'ingénieur française (CTI) participe aux évaluations et dans le cadre d'un partenariat assez innovant et intéressant. C'est là que l'on voit que certaines pratiques tout à fait habituelles dans d'autres pays nous marginalisent et rendent les choses difficiles. Si je prends le cas de l'internationalisation, de plus en plus, nous devons travailler avec d'autres agences, par exemple pour les programmes de type ERASMUS. Je crois qu'il est extrêmement important de partir du constat que notre territoire est extrêmement poreux et il ne faudrait pas que nous nous isolions par des pratiques qui ne correspondent pas à des standards dans les autres pays. Ce qui ne veut pas dire que nous devons les suivre, mais nous ne devons pas ignorer la chose.

Eddy CAEKELBERGHS

*Cela nous donne le pont et le lien avec l'item suivant, précisément cette **dimension internationale** : nous sommes de plus en plus dans des cursus qui bougent – c'est heureux – dans des **codiplomations**, même sur notre propre territoire (je songe à deux universités sœurs à Bruxelles) ? Qui certifie quoi ? Faut-il deux certifications conjointes ? Comment fait-on ? Comment garantir la cohérence de l'ensemble de la filière ?*

Geneviève LEFORT

Je voulais encore dire quelque chose sur les informations, excusez-moi. Les ESG nous aident beaucoup dans cette histoire de collecte d'informations. Il y a un standard qui parle de cela et cela nous permet, dans nos référentiels de nos pays respectifs, d'avoir un critère de qualité qui aborde ces questions et qui s'assure que lorsqu'on parle de collecte d'informations, cela ne soit pas seulement une montagne de chiffres et de données qui ne servent à rien, mais qui soient vraiment utiles, pertinentes à l'institution pour atteindre les buts qui sont les siens et documenter ce qu'elle veut documenter.

Hans ISAAC

Pour revenir sur le point précédent, la collecte de données : à l'intérieur même de notre FWB, les indicateurs de parcours d'étudiants manquent ! En accord avec l'ARES, l'EPS dispose depuis peu d'une cellule de pilotage qui a pour vocation de repérer les parcours d'étudiants. En lien avec le point suivant, et de manière préliminaire, il est important que l'on ait ces données statistiques en FWB avant d'aller à l'international

Maintenant, sur la confiance intra-communautaire, il n'y a pas vraiment de problème pour considérer un niveau de confiance puisque tous les cursus doivent être évalués, sur la base de la même agence, l'AEQES. Dans le cadre de codiplomations qui impliquent d'autres pays européens, il faut, sur la base de ces ESG, considérer un niveau de confiance, entre, par exemple, un étudiant espagnol qui a pris un certain nombre d'ECTS en charge de certification et qui vient terminer un parcours ici en FWB. Cela suppose un niveau de confiance mutuelle entre les différentes agences des différents pays. Toutefois, il faut que l'on puisse imaginer dans quelles conditions ces évaluations ont effectivement été menées et avec quels critères. À partir de quel instrument va-t-on mettre en œuvre cette visibilité ?

Pascale GENOT

Dans le cadre de codiplomations avec des partenariats extérieurs, se pose la question de l'intervention d'autres agences ou organes d'accréditation. Je pense qu'il faut être attentif à plusieurs points : tout d'abord, à la transversalité des évaluations de l'Agence. L'agence travaille sur un système de confiance. Quand les établissements voient arriver les experts, je pense qu'ils doivent avoir la garantie que l'évaluation se fera avec les mêmes objectifs, avec les mêmes méthodes et outils, dans les mêmes conditions. C'est essentiel pour maintenir une forme de confiance. Et donc, il faut être vigilant à cela lorsqu'on fait appel à des organes d'évaluation extérieurs. La question se pose aussi en termes d'émergence progressive d'un marché ouvert des agences qualité et qui risque de mettre en danger le caractère public de notre enseignement supérieur ; et qui est quelque chose qui nous est particulièrement spécifique et auquel nous tenons. Je pense qu'il ne faut pas être tout à fait fermés à l'arrivée et à l'intervention d'organes extérieurs, mais je pense qu'il faut – et c'est ce que l'Agence est en train de faire – établir des critères précis qui permettront de baliser les conditions selon lesquelles on pourrait faire appel à des agences extérieures ; et également, dans le même temps, envisager les avantages que ce recours à des agences extérieures peut produire, car l'échange de pratiques est toujours positif.

Philippe LEPOIVRE

Il y a déjà des choses qui se font : les ESG vous ont été présentées et n'oubliez pas que les agences sont elles-mêmes évaluées sur la manière dont elles travaillent sur la base de ces ESG, véritable fil rouge de l'assurance qualité. Notre Agence va être évaluée par l'ENQA d'ici un an et les autres agences européennes sont aussi évaluées. Quand Madame [Genot] parle effectivement de confiance, c'est important ; mais nous n'allons pas juger seuls de cette confiance. Il y a une convergence du travail des agences qui sont évaluées par les mêmes organismes, ENQA et EQAR. On peut largement se fonder sur ce registre européen pour a priori évaluer la manière dont d'autres agences, partenaires potentiels, pourront réaliser le travail.

Guy AELTERMAN

Il y a déjà de bons exemples de reconnaissance mutuelle entre plusieurs agences : ECA [*European Consortium for Accreditation in higher education*] en est un. Plusieurs agences – une quinzaine et la Suisse y est je crois – se sont accordées pour reconnaître l'accréditation de programmes. On a aussi le cas de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg qui reconnaissent entre eux les niveaux des diplômes. C'est une question de confiance, et, étape par étape, on va arriver à une législation par laquelle on reconnaît le travail fait par les agences étrangères. Dans le cas des diplômes conjoints, cela n'est pas la peine faire dans chaque pays dont relève le programme (je connais un exemple à l'université de Gand où seize pays sont partenaires) ! Il faut se mettre d'accord pour procéder à une seule évaluation.

Freddy COIGNOUL

Il y a, selon moi, pour les agences, un double risque : d'une part, de se voir supplantées par le contexte international par d'autres agences si, d'aventure, nous n'avons pas d'ouverture suffisante aux évaluations internationales ; d'autre part, et Mme Genot l'a dit, il y a un risque de marchandisation. Tout cela existe déjà. On a parlé de situation de confiance. Il y a des exemples en Europe centrale où des institutions ont demandé à être évaluées par d'autres agences que l'agence nationale. Comment fait-il réagir vis-à-vis d'une telle situation ? C'est un vrai problème.



Deuxièmement, on l'a dit aussi, il y a des programmes qui sont évalués depuis longtemps par des organismes internationaux (écoles de gestion, ingénieurs, vétérinaires,...). Donc, se développe déjà au niveau international une sorte de marchandisation d'agences qui s'ouvrent très fort vers l'extérieur (« On peut venir vous évaluer dans votre pays ») au risque d'être plus attractifs pour une évaluation donnée que l'agence nationale. Là se posent des questions de base : on a dit déjà à quel point une agence doit être attentive aux besoins des institutions ; qu'en est-il d'une agence qui va faire le travail dans un pays étranger ? Il faut être attentif à savoir si elle utilise des critères internes ou ceux du pays étranger. Il y a des risques, mais tout cela est à nos portes...

*Eddy CAEKELBERGHS*

*On voit se développer de manière massive et forcée des **partenariats internationaux** (ex. Chine)... Vous contrôlez, – ou comment espérez-vous contrôler la qualité de l'enseignement, de la recherche avec des pays ou des systèmes comme ceux-là, certes très attractifs mais pas forcément brillants par leur ouverture ? C'est le futur qui nous le dira ?*

Hans ISAAC

Le problème est beaucoup plus large. Il y a une réflexion européenne et un phénomène de mondialisation. Il y a une réflexion par rapport aux cadres de certifications. Si on veut une certaine confiance, je reviens aux bases, c'est par rapport aux AA. Donc, avant de passer à la mise en œuvre de systèmes d'assurance qualité, pierres angulaires de cette confiance, il faut étudier les cadres et voir comment mettre les cadres étrangers et le cadre européen des certifications pour garantir, en quelques sortes, un système de passerelle [...] J'entends bien le risque de marchandage(sic), mais c'est à nous, en tant que responsables politiques par rapport à un enseignement supérieur principalement financé chez nous par le domaine public, de garantir que cette assurance [qualité] soit garantie par le service public, en fait en « marchant un peu plus vite » que le secteur marchand, je ne vois pas d'autre possibilité. En conclusion, on ne peut pas dire que l'on va *de facto* accepter tout type de relations si on ne rentre pas dans un certain cadre, qui est le cadre d'abord d'accréditation, de certification avant d'aller sur le système d'assurance qualité.

*Eddy CAEKELBERGHS*

*Une ultime question. J'aurais peut-être du commencer par cela : **le volume de cette internationalisation dans notre enseignement supérieur en FWB ? Une fourchette ?***

Philippe LEPOIVRE

Je ne pense pas avoir des chiffres précis. D'ailleurs, cette internationalisation peut se décliner de façons très différentes... C'est déjà envoyer nos étudiants dans le cadre d'échanges ERASMUS ; voilà quelque chose de tout à fait banal et où nous devons néanmoins garantir que l'établissement d'accueil assure une formation, en termes de compétences, équivalente à la nôtre. Cet échange fait l'unanimité en termes de messages positifs au sein de nos institutions et ces pratiques touchent un grand nombre d'étudiants. Dans certains programmes ou écoles, le séjour à l'étranger devient une obligation.

*Eddy CAEKELBERGHS*

*Nous en arrivons au moment de cette rencontre où il serait opportun de vous demander **bilan et perspectives dans vos fonctions respectives ? Comment voyez-vous évoluer cette notion d'assurance qualité et à quel rythme ?***

Hans ISAAC

Le rythme ? Si on compare évidemment les différents systèmes au niveau européen, on relève une tendance générale à passer vers l'évaluation institutionnelle, en regard de ce qui se passe chez nous, où l'on travaille au niveau des programmes ; sans dire qu'évidemment – tout n'est pas transposable compte tenu des différences culturelles. La question de base est donc : « comment faire évoluer les missions et la réflexion de l'Agence sur l'équilibre nécessaire entre (1) maintenir une évaluation de cursus et (2) une évolution d'évaluation institutionnelle, qui garantisse à la fois la confiance et l'analyse de risques, pour avoir une palette de formations évaluées le plus large possible? » Au fur et à mesure du temps, les missions de l'Agence doivent évoluer. L'Agence doit évoluer par rapport à ses concurrents internationaux. Et, en interne, ses réflexions portent sur cet équilibre à trouver.

Geneviève LEFORT

Le mot-clé, c'est effectivement le mot « équilibre », non seulement entre « programme » et « institution », mais aussi entre ces deux approches « amélioration de la qualité » et « contrôle » (qui est toujours sous-jacent pour

quelqu'un). Il me semble que, de plus en plus, on va aller, au niveau des agences, vers une plus grande compréhension commune de ce qu'est l'assurance qualité mais en tenant toujours compte des contextes particuliers à chacun.

Guy AELTERMAN

On constate qu'il y a de plus en plus d'évaluations institutionnelles, mais aussi, simultanément, une augmentation des évaluations de programmes liés à l'entrée dans la profession [accréditation de programmes professionnalisants]. Lorsqu'on passe à l'évaluation institutionnelle en ne prenant plus en compte les programmes, il y a d'autres acteurs qui viennent prendre cette place ! D'autre part, tous les dix ans environ, il y a un changement de système sinon la répétition induit ce que l'on appelle le « *window dressing* » [sc. transformations cosmétiques] – cette évolution cyclique existera toujours.

Pascale GENOT

Il y a trois voies d'évolution qui ont été évoquées. D'abord, l'objet de l'évaluation (programmatische ou institutionnelle) ; une évaluation débouchant sur une accréditation ou une évaluation formative ; et puis, une évaluation strictement interne FWB ou qui s'externalise. Ce sont les trois axes d'évolution que l'on pourrait envisager pour la suite. Il ne faut pas perdre de vue que nous fonctionnons dans une institution qui a des caractéristiques propres : c'est un système d'enseignement supérieur qui est subsidié à un très haut niveau, qui compte des établissements publics, qui est financé sur base d'une enveloppe fermée. Ce contexte définit actuellement le fonctionnement de l'Agence. Maintenant, comme vous le savez, nous sommes en train de réfléchir à un refinancement de l'enseignement supérieur. À ce moment-là, on pourra peut-être envisager d'autres choses, mais pour le moment, notre système d'évaluation correspond à notre contexte.

Eddy CAEKELBERGHS

*Vous voyez cela à quel horizon, ce que vous venez d'évoquer ?*

Pascal GENOT

Joker ! [rires]

Freddy COIGNOUL

Pour étendre un peu la problématique aux autres pays, puisque nous devons voir cela dans un contexte très ouvert, je ne suis pas certain qu'il n'y aura une évolution unique. Il ne faut pas oublier que tous ces systèmes d'assurance qualité existaient déjà dans les pays anglo-saxons avant qu'ils n'apparaissent chez nous, ils ont donc une longueur d'avance sur nous sur ce plan-là. On a parlé aussi des financements et moyens différents, tout ne se passe pas de la même manière, selon la taille des pays et leur situation économique [...]. Notre structure de l'enseignement est très particulière, comme l'a dit Mme Genot.

Philippe LEPOIVRE

On a dit effectivement que l'Agence *doit* évoluer sinon la répétition des mêmes méthodologies conduit à une diminution de la valeur-ajoutée des évaluations et je pense qu'il y aura une évolution. Je suis assez frappé par le fait que ce ne sera probablement pas une évolution unique et qu'il y aura sans doute un meilleur équilibre entre différents systèmes, avec des solutions hybrides pour répondre justement à une demande, que je sens aussi très hétérogène. Nous venons de terminer une enquête qui questionnait différents coordinateurs qualité et autorités d'institutions d'enseignement supérieur et on relève des demandes multiples et une hétérogénéité de ces demandes, ce que l'on ne pourra pas ignorer. Il faudra dès lors imaginer des systèmes plus hybrides et une évolution vers des systèmes plus complexes.

Eddy CAEKELBERGHS

*Il me reste à vous remercier d'avoir répondu à mes questions, parfois iconoclastes, et je vous rends la parole pour la suite du propos.*